



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 18 septembre 2020

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du samedi 19 septembre 2020, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	CRISE Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures reconduites :

OUGC	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (08 heures)
SAINTONGE	Boutonne	alerte renforcée été volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	mercredi 16 septembre 2020
	Seugne	alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	mercredi 09 septembre 2020
	Gères-Devise	alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	vendredi 02 septembre 2020
	Seudre Charente aval Bruant		mercredi 19 août 2020
	Marais Nord de Rocheport Marais Sud de Rocheport	alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + mesures préventives : Interdiction d'irriguer : - tous les jours de 10 à 19 heures - les nuits de mercredi à jeudi et samedi à dimanche (à l'exception des cultures maraîchères et des systèmes d'irrigation en goutte à goutte)	mercredi 12 août 2020
		alerte renforcée d'été +	Jeudi 17 septembre

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OUGC	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (08 heures)
COGEST'EAU	Aume Couture	mesures préventives Interdiction d'irriguer sauf cultures dérogatoires déclarées	
	Né	CRISE Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires	mardi 04 août 2020
EPMP	Marais Nord Aunis MP5,4	Alerte renforcée été limitation à 5 % du volume restant à consommer par semaine	Lundi 14 septembre 2020
	Curé-Sèvre	Mesure exceptionnelle de coupure Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Mercredi 09 septembre 2020
	Mignon MP7	Mesure exceptionnelle de coupure Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Jeudi 20 août 2020
	Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3 (pour les prélèvements superficiels)	Alerte d' été Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 03 août 2020

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

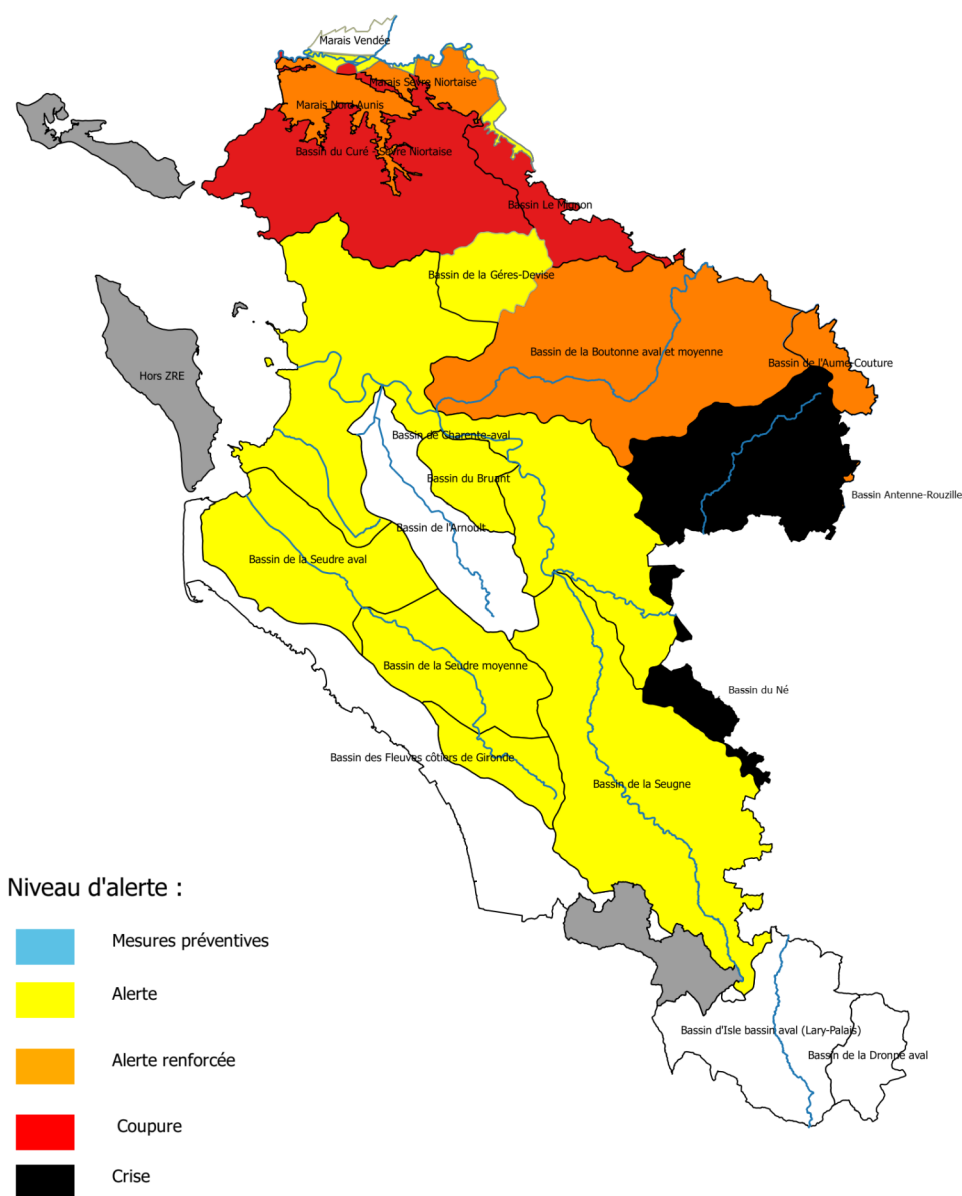
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 19 septembre 2020



**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1